

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 octobre 2018, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète suppléante Julie Jolivette.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Carole Robert  
Monsieur le substitut Sonny Constantineau  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le substitut Ward O'Connor  
Monsieur le substitut Gilles Courchaine

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Ste-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont absents :**

Madame la Préfète Chantal Lamarche  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

MRC  
Montcerf-Lytton  
Maniwaki  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des employées de la MRC sont également présentes ainsi qu'un journaliste et un citoyen.

Préalablement à l'ouverture de la séance, les membres du Conseil sont informés de l'absence motivée de Mme la préfète Chantal Lamarche. Ils sont également informés, par Mme Lynn Kearney, directrice générale, de la nomination temporaire de Mme Julie Jolivette à titre de préfète suppléante en remplacement de M. Alain Fortin, en date du 10 octobre 2018. En l'absence de Mme Lamarche et de M. Fortin, Mme Jolivette présidera donc la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

**Ouverture de la séance par la préfète suppléante**

Madame la Préfète suppléante déclare la séance ouverte à 18 h.

2018-R-AG323

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 octobre 2018**

Monsieur le substitut Sonny Constantineau, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante, recommandée par le Conseil avant l'ouverture de la séance:

- 600-5 : Certificat de conformité – Règlement 354-71-1 de la municipalité de Déléage

**ADOPTÉE**

2018-R-AG324

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 septembre 2018**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018 soit adopté tel que présenté, avec une modification à la résolution 2018-R-AG309 (inscription du nom de M. Laurent Fortin plutôt que celui de M. Alain Fortin).

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt de rapport d'activité de la préfète – Période du 13 septembre au 10 octobre 2018**

---

Madame la préfète suppléante dépose aux membres du Conseil le rapport d'activités de la préfète pour la période du 13 septembre au 10 octobre 2018 et les invite à communiquer avec Mme Lamarche pour toute information supplémentaire.

**Note au procès-verbal – Dépôt – Procès-verbal de corrections – Correction à la résolution 2017-R-AG163**

---

Dépôt, conformément à l'article 202.1 du Code municipal, du procès-verbal d'une correction effectuée à la résolution 2017-R-AG163.

**Note au procès-verbal – Dépôt – Procès-verbal de corrections – Correction à la résolution 2018-R-AG239**

---

Dépôt, conformément à l'article 202.1 du Code municipal, du procès-verbal d'une correction effectuée à la résolution 2018-R-AG239.

2018-R-AG325

**Autorisation de signature – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité**

---

**Considérant** la mise en place du programme Petits établissements accessibles (PEA) par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

**Considérant** l'intérêt de la MRC de mettre en œuvre, sur son territoire, ce nouveau programme qui soutiendra financièrement la réalisation de travaux de rénovation de petits établissements pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;

**Considérant** que l'entente actuellement en vigueur entre la MRC et la SHQ doit être modifiée afin d'y apporter des modifications portant sur l'ajout du programme Petits établissements accessibles ainsi que sur les forfaits relatifs à la contribution à la gestion des programmes;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Lynn Kearney, directrice générale, à ratifier la modification à l'Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG326

**Autorisation – Lancement d'un appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière**

---

**Considérant** la récente entente intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour le partage et la mise en commun de ressources aux services d'évaluation foncière;

**Considérant** que cette entente prévoit l'octroi d'un contrat à une ressource externe pour les services professionnels en évaluation foncière;

**Considérant** l'échéance du contrat actuellement en vigueur entre la MRC et une ressource externe le 31 décembre 2018;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière. Il est résolu d'autoriser la direction générale à réaliser toutes les démarches relatives à cet appel d'offres.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG327**

**Adoption – Conditions de travail des cadres**

---

**Considérant** le récent renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la MRC;

**Considérant** que le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC Vallée-de-la-Gatineau représente tous les salarié(e)s au sens du Code du travail, incluant donc également les employés professionnels;

**Considérant** qu'antérieurement, les conditions de travail des employés professionnels et des employés cadres de la MRC étaient régies dans la même Politique du personnel;

**Considérant** que le retrait des employés professionnels de cette Politique, pour être maintenant régis par la convention collective, a nécessité une révision de ce document afin de n'y prévoir que les conditions de travail des employés cadres de la MRC;

**Considérant** la présentation d'un document intitulé « Conditions de travail des cadres » aux membres du comité de l'Administration générale, pour analyse, discussion et recommandation, à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les Conditions de travail des cadres tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG328**

**Autorisation – Processus de dotation et embauche d'un technicien en aménagement du territoire**

---

**Considérant** le départ annoncé du technicien en aménagement du territoire en poste à la MRC;

**Considérant** que ce poste laissé vacant devra rapidement être remplacé afin d'assurer le traitement des dossiers sous la responsabilité du titulaire de ce poste;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à lancer un processus de dotation pour combler le poste de technicien en aménagement du territoire et à embaucher le candidat retenu suite au processus de sélection qui sera réalisé, pour entérinement lors d'une séance subséquente du Conseil.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG329**

**Autorisation – Processus de dotation et embauche d'un coordonnateur au service de l'évaluation foncière**

---

**Considérant** la récente entente intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour le partage et la mise en commun de ressources aux services d'évaluation foncière;

**Considérant** que cette entente prévoit la nomination d'un coordonnateur au service de l'évaluation foncière de la MRCVG;

**Considérant** qu'un processus de dotation devra être lancé pour combler ce poste, actuellement occupé par une ressource contractuelle;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à lancer un processus de dotation pour combler le poste de coordonnateur au service de l'évaluation foncière et à embaucher le candidat retenu suite au processus de sélection qui sera réalisé, pour entérinement lors d'une séance subséquente du Conseil.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG330**

**Répartition régionale – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)**

---

**Considérant** la résolution 2018-R-AG191 autorisant la signature d'une entente de renouvellement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**Considérant** que par cette même résolution, le Conseil de la MRCVG a confirmé le maintien de la nomination de la MRC Pontiac à titre de partenaire responsable de la coordination et du fonctionnement de la Table GIRT régionale;

**Considérant** que suite à ce mandat, la MRC Pontiac a proposé une répartition régionale des sommes attribuées par le MFFP dans le cadre du PADF, laquelle a été adoptée par la Table des préfets de l'Outaouais;

**Considérant** que le Conseil de la MRCVG est en accord avec la répartition régionale proposée;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 3 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte la répartition régionale proposée des sommes attribuées dans le cadre du PADF de même que la répartition de base par activité proposée, le tableau présentant ces répartitions étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG331**

**Entérinement – Renouvellement du contrat de services 2018-2022 – Logiciel d'élection municipale SYGEM (Infotech)**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'entériner le renouvellement du contrat de services intervenu avec la firme informatique Infotech, pour le logiciel d'élection municipale SYGEM, au montant annuel de 1 600 \$ avant les taxes pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021. Il est également résolu d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer tout document relatif à ce contrat.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Nomination – Préfet suppléant**

---

Préalablement à la séance ordinaire, les membres du Conseil ont été informés de la nomination temporaire de Mme Julie Jolivette à titre de préfète suppléante par Mme la préfète Chantal Lamarche, en remplacement de M. Alain Fortin, conformément à l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**2018-R-AG332      Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 septembre au 16 octobre 2018**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2018, totalisant un montant de 466 589,94 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG333      Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 octobre 2018**

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 octobre 2018 totalisant un montant de 108 166,22 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG334      Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 septembre au 16 octobre 2018**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2018, totalisant un montant de 290 213,93 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG335      Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 19 septembre au 16 octobre 2018**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 19 septembre au 16 octobre 2018, totalisant un montant de 10 976,00 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Lynn Kearney,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**2018-R-AG336      Affectation de surplus accumulés au Centre de transfert et Écocentre – Remplacement d'équipements**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'affectation de surplus accumulés au Centre de transfert et Écocentre au remplacement d'équipements au Centre de transfert et Écocentre (plaques hydrauliques), pour une dépense estimée à 20 000 \$, tel que recommandé par le comité de l'Environnement à l'occasion de la rencontre tenue le 4 octobre 2018 dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG337      Demande au gouvernement du Québec – Modification de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* – Contrat de gré à gré avec les OBNL œuvrant au traitement des matières recyclables**

**Considérant** que la majorité des matières recyclables au Québec sont actuellement traitées par des OBNL;

**Considérant** que des modifications législatives apportées par le gouvernement du Québec à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et son équivalent dans le *Code municipal* empêchent dorénavant les municipalités d'octroyer des contrats de gré à gré avec les OBNL œuvrant au traitement des matières recyclables;

**Considérant** qu'il est impératif, pour la survie de notre système de collecte sélective et la valorisation de ces matières recyclables, que le droit de signer de gré à gré avec les centres de tir à but non lucratif soit restitué aux municipalités et aux villes;

**Considérant** que par leur obligation de réinvestir leurs surplus financiers dans leurs entreprises, ces OBNL opèrent des centres de tri dotés d'équipements performants, qu'ils ont une gestion plus efficace et qu'ils offrent aux municipalités et villes la stabilité recherchée;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Environnement à l'occasion de la rencontre tenue le 4 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec d'apporter les modifications législatives nécessaires à la *Loi sur les cités et villes* et à son équivalent dans le *Code municipal* afin d'autoriser les villes et les municipalités à signer des contrats de gré à gré avec les OBNL œuvrant au traitement des matières recyclables.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG338

**Octroi de mandat à Loisir Sport Outaouais – Réalisation d'une démarche SCOLOR (Système coach pour le développement de l'offre de loisir rural)**

---

**Considérant** le développement de l'outil SCOLOR par le Table québécoise du loisir rural;

**Considérant** que cet outil est une démarche qui permet d'outiller les municipalités qui souhaitent développer une coopération entre elles;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a des importantes infrastructures de loisirs sur son territoire;

**Considérant** que cette démarche offrira un portrait comparatif et collaboratif de nos municipalités et leurs acquis;

**Considérant** qu'il y a une amélioration à faire au niveau des programmes de loisirs;

**Considérant** que les forces et faiblesses de chacune des municipalités en matière de développement, de financement et de service à la population seront analysées;

**Considérant** la disponibilité de Loisir Sport Outaouais pour réaliser cette démarche SCOLOR sur le territoire de la MRCVG, sans frais;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 2 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le substitut Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'octroi d'un mandat à Loisir Sport Outaouais, pour la réalisation d'une démarche SCOLOR sur son territoire, sans frais.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale de la MRC, Mme Lynn Kearney, à signer tout document relatif à ce dossier, et d'informer les municipalités de la MRC de cette démarche à venir.

**ADOPTÉE**

**Demande d'aide financière – Actualisation de la cartographie des zones inondables –  
Ministère de la Sécurité publique**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille actuellement sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement, afin de remplacer le schéma d'aménagement qui est entrée en vigueur le 13 octobre 1988;

**Considérant** que le premier schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau contient une cartographie des plaines inondables dont les plans ont été confectionnés à la suite de l'Entente Canada-Québec de 1976, visant à réduire les dommages liés aux inondations;

**Considérant** que la cartographie de la plaine inondable du premier schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'avère incomplète et que plusieurs municipalités se questionnent sur la validité de cette cartographie;

**Considérant** que la Vallée-de-la-Gatineau est une région qui est affectée par les changements climatiques et que les crues printanières risquent de devenir plus importantes au cours des prochaines années et de manière aussi plus fréquente;

**Considérant** que la nouvelle version du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau cherche à mettre en valeur le corridor de la rivière Gatineau, en amenant les adeptes des sports nautiques à s'aventurer sur ce grand plan d'eau;

**Considérant** que la Vallée-de-la-Gatineau a subi dans le passé des épisodes d'inondation qui ont touché très sévèrement quelque 1000 résidences de la ville de Maniwaki et de sa région, en plus de forcer l'évacuation de près de 3000 personnes en 1974;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Sécurité publique, a versé une somme de 20,5 millions \$ pour actualiser la cartographie des zones inondables au Québec autour des plus grandes villes au Québec;

**Considérant** que la mise à jour des zones inondables autour des grandes villes vise entre autres la rivière des Outaouais, la rivière Gatineau, la rivière Blanche et la rivière du Lièvre situées dans les MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et dans la ville de Gatineau ;

**Considérant** que le gouvernement du Québec a malheureusement oublié le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors du dévoilement des sommes d'argent consacré à l'actualisation de la cartographie des zones inondables ;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 2 octobre 2018 dans ce dossier ;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministre de la Sécurité publique d'ajuster son aide financière, afin de permettre l'actualisation de la cartographie des zones inondables tout le long du corridor de la vallée de la Gatineau, soit de la ville de Gatineau à la municipalité de Grand-Remous. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Appui à la municipalité de Low – Demande à Hydro-Québec – Plan pour la maîtrise de  
la végétation**

---

**Considérant** la demande d'appui présentée par la municipalité de Low par sa résolution 229-08-2018, relativement à une demande présentée à Hydro-Québec de soumettre un Plan pour la maîtrise de la végétation;

**Considérant** que de nombreuses pannes d'électricité touchent les municipalités de la MRC et que la végétation non maîtrisée pourrait en être une des causes;

**Considérant** que Plan pour la maîtrise de la végétation permettrait à Hydro-Québec de mieux planifier les interventions à faire, afin de faciliter l'obtention des autorisations auprès des propriétaires concernés ainsi des permis municipaux nécessaires, le cas échéant;

**Considérant** la recommandation des membres du comité d'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 2 octobre 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 229-08-2018 adoptée par la municipalité de Low afin de demander à Hydro-Québec de soumettre un Plan pour la maîtrise de la végétation sur le territoire de la MRC.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2018-R-AG341**

#### **Autorisation à la direction générale – Démarches visant à acquérir un terrain – Marché agricole**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à réaliser les démarches relatives à l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 5 410 449, au montant de 38 000,00 \$ aux fins d'y installer un marché agricole. Il est également résolu d'autoriser Mme Kearney à signer tout document relatif à cette acquisition.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG342**

#### **Certificat de conformité – Règlement 354-71-1 de la municipalité de Délage**

**Considérant** la résolution 2018-R-AG246 par laquelle le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a approuvé le règlement modificateur no 354-71 modifiant le règlement de zonage no 354 concernant les plaines inondables adopté par le conseil de la municipalité de Délage, conditionnellement à ce que la municipalité s'engage à revoir les dispositions de ce règlement afin maintenir la cartographie concernant les plaines inondables actuellement en vigueur dans son règlement de zonage pour la portion de territoire n'ayant pas fait l'objet d'une révision;

**Considérant** que suite à l'adoption de cette résolution, la municipalité de Délage adopte le règlement 354-71-1, modifiant le règlement 354-71, afin de répondre aux conditions présentées par le Conseil de la MRCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur 354-71-1 adopté par la municipalité de Délage et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG343**

#### **Projet de mise à niveau de la Véloroute des Draveurs (secteur Sud) – Présentation au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique ltée s'étendant du point milliaire 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans la municipalité de Messines;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 5 dudit bail, la MRCVG « ne peut occuper, aménager ou utiliser le terrain qu'aux fins d'y développer et d'y exploiter de façon continue le complexe récréotouristique dans le but de permettre l'exercice d'activités de loisir, de plein air et de sports, notamment la motoneige, la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond, tel que défini dans le programme d'aménagement prévu »;

**Considérant** qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), la MRCVG a déterminé, sur l'immeuble visé par le bail, l'emplacement d'un parc régional linéaire décrété par son règlement 2014-262 et dont les activités sont régies par son règlement 2013-256 permettant la pratique de la randonnée pédestre et à vélo en période estivale (de mi-avril à mi-novembre) et la randonnée à motoneige en hiver, pour certains emplacements;

**Considérant** que trois saisons sur quatre, le parc régional linéaire consiste essentiellement en un sentier pédestre et cyclable connu sous le nom de Véloroute des Draveurs qui s'étire présentement sur environ soixante-douze (72) kilomètres à travers le centre et le sud du territoire municipalisé de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la MRC a entrepris plusieurs projets afin d'améliorer la qualité du parcours offert aux cyclistes sur la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** que l'achalandage de la Véloroute est en constante augmentation;

**Considérant** que la MRC met tout en œuvre pour poursuivre le développement et assurer l'entretien de cette infrastructure, afin d'augmenter l'accessibilité du sentier pour les utilisateurs;

**Considérant** que le projet de mise à niveau de la Véloroute des Draveurs (secteur sud) pourrait être présenté au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu :

- QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la présentation du projet de Mise à niveau de la Véloroute des Draveurs (secteur sud) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désigne Mme Lynn Kearney, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG344

#### **Parc linéaire – Octroi de contrat de déneigement – Promenade du Soleil**

---

Monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Frank Monette, suite à la recherche de prix réalisée pour le déneigement de la Promenade du Soleil, portion utilisée pour le Parc linéaire, conformément à l' « Entente intermunicipale par laquelle la municipalité de Low délègue à la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau partie de sa compétence en matière de voirie locale », au coût de 4 400 \$ avant taxes. Il est également résolu d'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale, à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

**ADOPTÉE**

#### **Correspondance**

---

Aucune question sur la correspondance.

#### **Varia pour information**

---

Aucun Varia.

#### **Période de questions et parole au public**

---

Aucune question.

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 17.

**ADOPTÉE**

---

**Julie Jolivette**  
**Préfète suppléante**

---

**Me Véronique Denis**  
**Greffière et directrice**  
**générale adjointe**